

nument élevé à Clermont-Ferrand en l'honneur du pape Urbain II et en mémoire de la première croisade. Grande fête religieuse et nationale.

—Donnons pour terminer quelques chiffres relatifs à certaines communautés religieuses.

La communauté des Oblats dirige actuellement deux archévêchés, trois diocèses, quatre vicariats apostoliques, deux préfectures apostoliques, cinq collèges et six cents soixante-six écoles.

L'Ordre des Trappistes compte aujourd'hui soixante-quatorze monastères (cinquante-neuf d'hommes et quinze de femmes) répandus sur tous les continents.

Un fait très remarquable est que le nombre de couvents de cet ordre, le plus rigoureux qui existe peut-être, a presque doublé depuis trente ans et qu'il a augmenté d'une façon particulièrement remarquable depuis une dizaine d'années surtout. Voici les chiffres : depuis 1860, il a été fondé trente-un nouveaux monastères et depuis 1890, dix-huit.

L'Ordre des Trappistes paraît être entré dans une ère nouvelle de prospérité et de splendeur et notre dix-neuvième siècle finissant revient aux traditions du moyen-âge.

---

SUISSE.—La Réforme, vous savez, est synonyme d'indépendance, de liberté, d'émancipation, etc. On l'a répété à satiété tout récemment encore à propos du troisième centenaire de la révocation de l'Edit de Nantes. Les Réformés, d'ailleurs, ont bien prouvé qu'ils savaient à l'occasion mettre leurs théories en pratique, à preuve tant de catholiques qui ont payé des plus horribles souffrances et souvent de leur vie, le fait de ne point penser en matière religieuse ce que pensaient ces bons messieurs, à preuve encore, puisqu'il s'agit ici de la Suisse, le fait de Calvin faisant brûler sur un brasier de bois vert, son collègue en hérésie Servet, avec lequel il ne s'entendait pas sur une question de dogme.

Aujourd'hui, on a changé le mode de persécution, on ne massacre plus, on tâche d'étouffer le catholicisme à coups de décrets, ou tout au moins de gêner son essor. Il nous arrive en ce genre le récit de faits qui sont de véritables trouvailles. Lisez plutôt celui-ci par exemple que nous apporte la *Croix* :

Le Conseil fédéral suisse, statuant sur un recours du ministre protestant de Bulle, a décidé d'inviter le gouvernement de Fribourg à faire sonner les cloches des catholiques pour l'enterrement des protestants.

Il paraît qu'au point de vue strictement légal, les catholiques sont dans leurs droits et le *Courrier de Genève* dit :